

# Ville d' **ANTONY**

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2013 A 20h00**

Le 28 mars 2013, à 20 heures, le CONSEIL MUNICIPAL convoqué le 22 mars 2013, s'est réuni sous la Présidence de M. Jean-Yves SENANT.

ETAIENT PRESENTS : M. SENANT, Mme DEVEDJIAN, M. LE BOURHIS, Mme BERGEROL, M. DOVA, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme MARLET, M. SERIN, Mme COTTENCEAU, M. MARTIN, Mme ZERAH, M. LEGRAND, Mme COVI, Mme GONIN, Mme NGUYEN, Mme BUGAT, M. FOUQUET, M. SIMON, Mme LEON, M. LE LAMER, M. OLLIVRY, M. GUEVEL, Mme MESSAOUDI, M. VOULDOUKIS, Mme BOUCHET-LEMOINE, Mme AGUILAR, M. MEDAN, M. NEHME, Mme VLASTOS, M. MOHAMMEDI, M. ADDA-HALIMI, Mme CHARRIER, M. RIVET, Mme LE NEOUANNIC, M. MEUNIER, Mme BUZELIN, Mme PEGANG, M. RUFAT, Mme LEMMET, M. FAU, Mme BATTU, M. EDOUARD.

ETAIENT REPRESENTES : Mme COLMEZ, M. FIE.

M. GUEVEL est désigné comme secrétaire.

### **TOUT D'ABORD LE CONSEIL MUNICIPAL RATIFIE LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

- 
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SPORTIVE CROUMTEAM.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION AFRIQUE CONSEIL POUR LA

MISE A DISPOSITION D'UN ANIMATEUR DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DEMOS POUR UN MONTANT ANNUEL DE 5 000 EUROS TTC.

- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE L'OBSERVATOIRE COMMUNAL D'OISEAUX AU PROFIT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES HAUTS DE BIEVRE POUR L'ANNEE 2013.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL PELEHAS DE GESTION DES DEMANDES DE LOGEMENT AVEC LA SOCIETE AFI POUR UN MONTANT ANNUEL DE 1 949.36 EUROS TTC.
- ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC DE SERVICES PASSE SELON LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LA REALISATION DU MAGAZINE MUNICIPAL ET DE SES SUPPLEMENTS – LOT N°1 : MISE EN PAGE, EXECUTION ET PHOTOGRAVURE DU MAGAZINE MUNICIPAL A LA SOCIETE SCOOP COMMUNICATION SANS MONTANT MINIMUM NI MAXIMUM – LOT N° 2 : MISE EN PAGE , EXECUTION ET PHOTOGRAVURE DES SUPPLEMENTS A LA SOCIETE EURO CONSEIL EDITION SANS MONTANT MINIMUM NI MAXIMUM – LOT N°3 : IMPRESSION, FACONNAGE, CONDITIONNEMENT ET LIVRAISON DU MAGAZINE A LA SOCIETE IMAYE GRAPHIC SANS MONTANT MINIMUM NI MAXIMUM – LOT N° 4 : IMPRESSION, FACONNAGE, CONDITIONNEMENT ET LIVRAISON DES SUPPLEMENTS A LA SOCIETE IMAYE GRAPHIC SANS MONTANT MINIMUM NI MAXIMUM.
- ADOPTION D'UN AVENANT N°2 A LA CONVENTION DU 23 JANVIER 2012 AVEC MADAME CLAIRE PINOT, ART-THERAPEUTE, POUR L'ORGANISATION D'UN ATELIER D'ART-THERAPIE EN COMPLEMENT DU SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE MIS EN PLACE DANS LE CADRE DE LA REUSSITE EDUCATIVE AFIN DE MODIFIER LE CALENDRIER DES INTERVENTIONS.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN PAVILLON COMMUNAL AU PROFIT DE LA DELEGATION D'ANTONY DE LA CROIX ROUGE FRANCAISE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION MILLE ET UNE NUITS D'ANTONY (AMUNA) POUR L'ORGANISATION D'UN STAGE DE DANSE ORIENTALE DU 11 AU 15 MARS 2013 AU COMPLEXE ERIC TABARLY POUR UN MONTANT DE 550 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES HAUTS-DE-BIEVRE POUR L'UTILISATION GRATUITE DE LA PISCINE LIONEL TERRAY ET LA PISCINE IRIS POUR DES ACTIVITES RELEVANT DU SERVICE DE LA COHESION SOCIALE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE DE LOCAUX COMMUNAUX AU PROFIT DE LA CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE (C.N.A.V.).
- ADOPTION D'UN CONTRAT AVEC LA SARL PROMETOUR POUR L'ACHAT DE BILLETS D'AVION POUR LE SEJOUR EN CRETE AU MOIS DE JUILLET 2013 POUR UN MONTANT DE 4 449.48 EUROS TTC.
- ADOPTION DE DEUX CONTRATS AVEC LA SARL PROMETOUR POUR L'ACHAT DE BILLETS D'AVION POUR LES SEJOURS EN CROATIE AUX MOIS DE JUILLET ET AOUT 2013 POUR UN MONTANT TOTAL DE 10 231.20 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE DES MATERIELS DE POINTAGE HORAIRE DU PERSONNEL MUNICIPAL AVEC LA SOCIETE GFI CHRONO TIME POUR UN MONTANT ANNUEL DE 1 853.80 EUROS.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE ET D'ASSISTANCE DU PROGIciel CHRONOGESTOR DE GESTION DES HORAIRES VARIABLES DES AGENTS AVEC LA SOCIETE GFI CHRONO TIME POUR UN MONTANT ANNUEL DE 16 759.55 EUROS.
- ADOPTION D'UN AVENANT N°2 A LA CONVENTION SIGNEE ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET LA SNCF LE 13 JANVIER 2012 PERMETTANT LE PAIEMENT DES PRESTATIONS DE SERVICE D'ACCUEIL D'UN ENFANT AU MULTI ACCUEIL LE BLE EN HERBE AFIN DE DEPLAFONNER LE NOMBRE D'HEURES PRIS EN COMPTE PAR LA SNCF POUR LE REMBOURSEMENT DE LA FAMILLE.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION AFRIQUE CONSEIL EN VUE

- D'ACCOMPAGNER LES PARTENAIRES ENGAGES DANS LE CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE FACE AUX PROBLEMATIQUES RENCONTREES SUR LE QUARTIER DU NOYER DORE POUR UN MONTANT DE 1 000 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION AFRIQUE CONSEIL POUR DES INTERVENTIONS AU SEIN DU DISPOSITIF DE REUSSITE EDUCATIVE POUR UN MONTANT DE 46 035 EUROS TTC.
  - ADOPTION DE L'AVENANT N°4 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE CARTES ESSENCE INDIVIDUELLES ET DE CARTES VEHICULES DU 30 JANVIER 2004 ENTRE LA VILLE D'ANTONY ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ANTONY AFIN DE MODIFIER LA LISTE DES VEHICULES CONCERNES.
  - ADOPTION D'UN AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 2 JUILLET 2012 AVEC L'IERE POUR L'ORGANISATION D'INTERVENTIONS AU SEIN DU GROUPE RESSOURCES AFIN DE MODIFIER LE CALENDRIER DES INTERVENTIONS.
  - ATTRIBUTION DU MARCHE PUBLIC DE SERVICES PASSE SELON LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR L'AMENAGEMENT DU SQUARE DE L'ATLANTIQUE – LOT N°1 : INSTALLATIONS COMMUNES DE CHANTIER, TRAVAUX PREPARATOIRES, TERRASSEMENTS GABIONS, RESEAUX, MACONNERIES / SOLS, METTALLERIE, PLANTATIONS ET GARANTIE DE REPRISE A LA SOCIETE SCREG / SN FALLEAU POUR UN MONTANT DE 499 781.05 EUROS HT – LOT N°2 : JEUX ET SOLS SOUPLES A LA SOCIETE ARCHI MADE FOLIES POUR UN MONTANT DE 54 598 EUROS HT.
  - DECISION DE PAIEMENT D'UN AVOCAT - CONTENTIEUX DE PERSONNEL - POUR UN MONTANT TOTAL DE 7 845.76 EUROS TTC.
  - ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION LE TAO DE LA TERRE ET L'ASSOCIATION NOUVELLES DIMENSIONS POUR UNE SESSION D'ATELIERS DE RELAXATION DANS LE CADRE DE L'ATELIER SANTE VILLE POUR UN MONTANT DE 5 760 EUROS TTC.
  - ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION ARVISPOR ET L'ASSOCIATION NOUVELLES DIMENSIONS POUR UNE SESSION D'ATELIERS DE GYMNASTIQUE DANS LE CADRE DE L'ATELIER SANTE VILLE POUR UN MONTANT DE 4 500 EUROS TTC.
  - ADOPTION D'UNE CONVENTION POUR OCCUPATION TEMPORAIRE DU CENTRE DE KERJOUANNO AVEC L'ASSOCIATION CFAG (CENTRE DE FORMATION D'ANIMATEURS ET DE GESTIONNAIRES) POUR UN MONTANT DE 32 EUROS PAR JOUR ET PAR PERSONNE.
  - ADOPTION D'UN AVENANT N°1 AU MARCHE DE TRAVAUX PASSE AVEC LA SOCIETE SACER PARIS NORD-EST POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DES REVETEMENTS BITUMINEUX DE VOIRIE AFIN D'ACTER LE TRANSFERT DU MARCHE A LA SOCIETE COLAS ILE DE FRANCE NORMANDIE.
  - ADOPTION D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION GRATUITE D'UN LOCAL COLLECTIF RESIDENTIEL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION DYNAMIC GUILLEBAUD.
  - ADOPTION D'UN MARCHE DE FOURNITURE DE CAISSONS LUMINEUX, FOURNITURE ET GRAVURE DE PLAQUES DE RUES ET DE PANNEAUX D'INFORMATION, REALISATION DE TEXTES POUR DIVERSES MANIFESTATIONS SUR SUPPORTS DE TOUTE NATURE POUR LA VILLE D'ANTONY AVEC LA SOCIETE SIGNALITIC POUR UN MONTANT MINIMUM DE 20 000 EUROS HT ET UN MONTANT MAXIMUM DE 1 000 000 EUROS HT.
  - ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC L'ASSOCIATION LE CONCERT SPIRITUEL POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT EN DATE DU 13 AVRIL 2013 POUR UN MONTANT DE 18 860.89 EUROS TTC.
  - ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION CONCERNANT UN LOGEMENT COMMUNAL MIS A DISPOSITION D'UN AGENT MUNICIPAL POUR UN LOYER MENSUEL DE 617.11 EUROS HORS CHARGES.
  - ADOPTION D'UNE CONVENTION D'ABONNEMENT DES MEDIATHEQUES MUNICIPALES A DES VIDEOS EN LIGNE A PASSER AVEC ARTE FRANCE POUR UN MONTANT DE 8 071.80 EUROS TTC.
  - ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE D'ASSURANCE NAVIGATION DE

PLAISANCE AVEC LA SMACL POUR UNE REDUCTION DE PRIME DE 281.08 EUROS TTC.

- ADOPTION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION CONCERNANT UN LOGEMENT COMMUNAL MIS A DISPOSITION DE M. HAMMOUCHE POUR UN LOYER MENSUEL DE 617.68 EUROS HORS CHARGES.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE REGIE PUBLICITAIRE AVEC LA SOCIETE EUROPEENNE DE PUBLICITE S.E.P AFIN DE CONCEDE A LA S.E.P LA REGIE EXCLUSIVE DE LA PUBLICITE LOCALE ET REGIONALE DIFFUSEE AU CINEMA LE SELECT MOYENNANT LE VERSEMENT DE 50% DE LA RECETTE REALISEE SUR LA DIFFUSION DES FILMS PUBLICITAIRES.
  
- ADOPTION D'UNE CONVENTION AVEC LA GALERIE JEANNE ROBILLARD POUR LA LOCATION D'UNE EXPOSITION DU 9 AU 20 AVRIL 2013 A LA MEDIATHEQUE ARTHUR RIMBAUD POUR UN MONTANT DE 777.44 EUROS.
- DECISION DE PAIEMENT D'UN AVOCAT - CONTENTIEUX DE PERSONNEL - POUR UN MONTANT DE 577.67 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL VISIO-ARC DE GESTION DES DONNEES DES CHRONOTACHYGRAPHES DES CHAUFFEURS DE LA VILLE AVEC LA SOCIETE DIS POUR UN MONTANT ANNUEL DE 113.87 EUROS TTC.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE VENTE AVEC LE CENTRE INTERNATIONAL DE MUSICA ANTIGUA (FONDACIO CIMA) POUR L'ORGANISATION D'UN CONCERT DE JORDI SAVALL EN DATE DU 5 AVRIL 2013 DANS LE CADRE DES RENCONTRES INTERNATIONALES DE LA GUITARE POUR UN MONTANT DE 15 000 EUROS TTC.
- ADOPTION DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE SOCIAL DES PERSONNELS DU CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE POUR LA SURVEILLANCE PAR UNE ASSISTANTE SOCIALE DES SALARIES FRAGILISES DE LA VILLE D'ANTONY POUR UN MONTANT ANNUEL DE 22 680 EUROS.
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE CESSION AVEC MEHDI BOUKHEZZER, AUTEUR DE BANDES DESSINEES POUR ACCOMPAGNER LA MISE EN PLACE D'UN STAGE COLLEGIENS LES 4 ET 11 MARS 2013 A L'ESPACE JEUNES POUR UN MONTANT DE 700 EUROS TTC.

## **ORDRE DU JOUR**

### **I - FINANCES-**

- ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE – EXERCICE 2013-  
VOTE PAR 36 voix POUR -9 CONTRE
- ADOPTION DU TAUX DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES-  
VOTE PAR 35 voix POUR -10 ABSTENTIONS
- ADOPTION D'UN CONTRAT DE DEVELOPPEMENT 2013-2015 A PASSER AVEC LE CONSEIL GENERAL DES HAUTS DE SEINE-  
VOTE PAR 36 voix POUR 6 CONTRE 3 ABSTENTIONS

### **II – URBANISME – AFFAIRES FONCIERES-**

- BILAN ANNUEL DES CESSIONS ET ACQUISITIONS IMMOBILIERES REALISEES PAR LA VILLE POUR L'ANNEE 2012-  
VOTE PAR 42 voix POUR 3 ABSTENTIONS
- AVIS DE LA COMMUNE SUR LE PROJET DE SCHEMA DIRECTEUR DE LA REGION ILE DE FRANCE-  
VOTE PAR 36 voix POUR 9 CONTRE

- DEBAT CONCERNANT L'APPLICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME AU REGARD DE LA SATISFACTION DES BESOINS EN LOGEMENTS-
- CHARTE DU LOGEMENT SOLIDAIRE : ACQUISITION D'UN APPARTEMENT SITUE 21 RUE LIENARD-  
VOTE PAR 45voix POUR
- COMPLEXE SPORTIF LA FONTAINE :
  - Validation de la phase avant-projet définitif de l'avenant n°1 portant fixation du forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre et de l'avenant n°1 à la convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le Conseil Général des Hauts de Seine
  - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour déposer le permis de démolir portant sur le gymnase désaffecté et l'annexe du lycée et le permis de construire portant sur le futur complexe sportif
 VOTE PAR 45 voix POUR
- GYMNASSE PAJEAUD : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE POUR DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE DEMOLIR-  
VOTE PAR 45 voix POUR

### **III- TRAVAUX ET CONTRATS-**

- MARCHE DE TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA CUISINE CENTRALE :
  - Adoption de l'avenant n°2 au lot n°1 : installation de chantier – curage – gros œuvre – maçonnerie – menuiseries intérieures, passé avec la société CIF REHABILITATION-
  - Adoption de l'avenant n°1 au lot n°7 : installations frigorifiques – panneaux chambres froides, passé avec la société FROID 77-
  - Adoption de l'avenant n°1 au lot n°8 : VRD et aménagements extérieurs, passé avec la société DERICHEBOURG ESPACES VERTS-
  - Adoption de l'avenant n°2 au lot n° 13 : matériels spécifiques, passé avec la société FROID 77-
 VOTE PAR 45 voix POUR

### **IV- PERSONNEL**

- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET FIXATION DE TAUX DE REMUNERATION-  
VOTE PAR 45 voix POUR
- ADOPTION DU PROGRAMME PLURI-ANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE-  
VOTE PAR 45 voix POUR

### **V- SPORT-**

- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES-  
VOTE PAR 45 voix POUR
- ADOPTION DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS DEFINISSANT LES MODALITES D'UTILISATION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES VERSEES A DIFFERENTES ASSOCIATIONS SPORTIVES-  
VOTE PAR 45 voix POUR

### **VI- AFFAIRES DIVERSES-**

- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NON SPORTIVES-  
VOTE PAR 43 voix POUR 2 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE
- ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DE COHESION SOCIALE ET DE REUSSITE EDUCATIVE POUR 2013-  
VOTE PAR 44 voix POUR 1 NE PREND PAS PART AU VOTE
- ADOPTION DE CONVENTIONS ET D'AVENANTS DEFINISSANT LES MODALITES D'UTILISATION DE SUBVENTIONS MUNICIPALES VERSEES A DIFFERENTES ASSOCIATIONS NON SPORTIVES-  
VOTE PAR 42 voix POUR 3 NE PRENNENT PAS PART AU VOTE
- ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS

REGIONALES DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE  
POUR 2013-

VOTE PAR 45 voix POUR

- ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS  
DEPARTEMENTALES AU TITRE DE LA PREVENTION DE LA DELINQUANCE ET DE  
LA SECURITE POUR 2013-

VOTE PAR 45 voix POUR

- ADOPTION DE L'AVENANT N°1 AU MARCHE NEGOCIE SANS MISE EN  
CONCURRENCE PASSE AVEC LA SOCIETE METEOR NETWORK RELATIF A LA  
MAINTENANCE DES INSTALLATIONS WIFI DE DIFFERENTS SITES DE LA VILLE  
D'ANTONY-

VOTE PAR 45 voix POUR

- AUTORISATION DU TRANSFERT A ANTONY HABITAT DE LA CONVENTION DE  
GESTION IMMOBILIERE DU 28 JANVIER 1981 ET DE SON AVENANT DU 15 JUI  
1984 PASSES ENTRE LA VILLE ET LA SEMIDEP REPRISE PAR LA SGIM ET  
CONFIRMATION DU TRANSFERT DES GARANTIES D'EMPRUNTS  
CORRESPONDANTES AU PROFIT D'ANTONY HABITAT-

VOTE PAR 42 voix POUR 3 ABSTENTIONS

- PRISE EN CHARGE DE DEPENSES PAR LA VILLE DANS LE CADRE DES RELATIONS  
D'AMITIE AVEC DES VILLES ETRANGERES-

VOTE PAR 45 voix POUR

- RETROCESSION DE CONCESSION PERPETUELLE DANS LE CIMETIERE  
COMMUNAL-

VOTE PAR 45 voix POUR

**Fin de la séance à 00h40**  
**Antony, le 29 mars 2013**

**Le Maire d'Antony,**  
**Jean-Yves SÉNANT**